

## 1<sup>e</sup> DELIBERATION DE LA SEANCE DU 12 MARS 2026 à 20 HEURES 30

Nombre de membres :  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 14

Date de convocation :  
le 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six  
et le jeudi douze mars à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : Laurent NADAL, Antoine PLUTINO, Joëlle GAS, Pascale FANTON, Norbert LAVASTRE, Franck REBOULET, Patrick TOLETTI, Nathalie DOSE, Mireille JUSTAMOND, Valérie FRAC, Pierre MATHIEU, Michèle BERTRAND.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Eric FRENE pouvoir à Antoine PLUTINO, Catherine JALLIFIER-ARDENT pouvoir à Laurent NADAL, Jérôme ARNAUD pouvoir à Joëlle GAS

Valérie FRAC est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

### Objet : Compte Financier Unique 2025 – Budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-14 ;

Vu la nomenclature comptable M57 abrégée ;

Considérant s'être fait présenter le budget primitif pour l'exercice considéré ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal ;

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

**a. Section de Fonctionnement**

Dépenses réalisées	757 986,99 €
Recettes réalisées	832 485,57 €
Résultat de l'exercice	74 498,58 €
Excedent antérieur reporté	280 383,97 €
Reste à réaliser	0.00
<b>Résultat de clôture</b>	<b>354 882,55 €</b>

**b. Section Investissement**

Dépenses réalisées	166 168,31 €
Recettes réalisées	220 042,17 €
Résultat de l'exercice	53 873,86 €
Déficit antérieur reporté	-138 901,37 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-85 027,51 €</b>
Restes à réaliser	327 771,23 €
<b>Résultat de clôture corrigé des RAR</b>	<b>242 743,72 €</b>

Après présentation du CFU 2025 du budget principal, Monsieur le Maire Laurent NADAL, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Monsieur Antoine Plutino, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour permettre à l'Assemblée de voter.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de CAVILLARGUES.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait les jour, mois, an susdits.

Le Maire,  
Laurent NADAL



**1<sup>er</sup> DELIBERATION DE LA SEANCE I  
à 20 HEURES 30**

Envoyé en préfecture le 13/03/2026  
Reçu en préfecture le 13/03/2026  
Publié le **13 MARS 2026**  
ID : 030-213000763-20260312-D2026\_005-DE

Signatures de l'assemblée délibérante

**Délibération D2026-005 – Compte Financier Unique 2025 – Budget principal**

NADAL Laurent



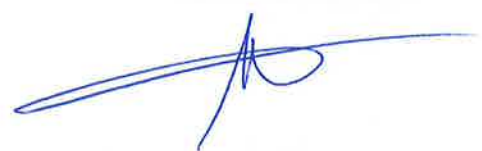
PLUTINO Antoine



GAS Joëlle



FANTON Pascale



LAVASTRE Norbert



REBOULET Franck



TOLETTI Patrick



DOSE Nathalie



JUSTAMOND Mireille



FRENE Éric



FRAC Valérie



MATHIEU Pierre



JALLIFFIER ARDENT Catherine



ARNAUD Jérôme



BERTRAND Michèle

